

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Murielle Chenal (pouvoir à Jacques Duc) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Camille Dutilly (pouvoir à Laurent Desbrini) - Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Laétitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Xavier Urbain (pouvoir à Anne Le Mouëllic)

Absents : Franck Chenal - Marie-Pierre Rebrassé

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

Date de convocation : 21 octobre 2022

Date publication : 10 novembre 2022

**N°5C - VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME DUCHOSAL
SIS A AIME - LIEUDIT « LES CHAUDANNES »**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la demande d'acquisition par Monsieur DUCHOSAL Dominique et Madame DUCHOSAL Christiane d'une bande de terrain non cadastrée, relevant du domaine public communal, à proximité de leur maison cadastrée section L n° 1330 sise lieu-dit « Les Chaudannes ».

Le prix de vente est de 1 400 €, soit 20€ le m², conformément à l'avis des Domaines en date du 8 juillet 2022.

Elle précise que ce terrain a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement par délibérations du même jour et que la cession sera réalisée avec une servitude non aedificandi sur la totalité de l'emprise vendue, compte tenu de la proximité de la route de desserte du lotissement des Chaudannes.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de compromis de vente de cette bande de terrain et propose son approbation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De vendre une bande de terrain, jouxtant la parcelle bâtie appartenant à Monsieur DUCHOSAL Dominique et Madame DUCHOSAL Christiane, d'une superficie d'environ 70 m², au prix de 1 400 €, soit 20 € le m².
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces découlant de la présente, notamment le compromis de vente puis l'acte authentique.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING